**RAPPORT DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ**

**DU CONSEIL DE LA RÉGION DE L’ATLANTIQUE DE L’AFPC**

**TÉLÉCONFÉRENCE**

**LE 12 FÉVRIER 2018**

**PRÉSENCES :** Les Smith **ABSENCE :** Jill Power

 John Ivany

 Terry Sacrey

 Chris Di Liberatore

 Brian Oldford, président

 Colleen Coffey, VPER — Atlantique

 Nancy MacLean, personne-ressource de l’AFPC

1. **Mot de bienvenue**

Le confrère Oldford souhaite la bienvenue aux membres du comité et les remercie du travail de sensibilisation qu’ils s’apprêtent à faire auprès des membres de la région de l’Atlantique. Il s’agit de la première réunion du comité depuis le congrès de la région en juin dernier.

1. **Mandat et plan d’action triennal du comité**

Les membres passent en revue le mandat et le plan d’action triennal du comité. Une fois révisé, le document sera publié sur le site Web de l’AFPC-Atlantique.

1. **Formation**

Les membres discutent de la formation sur la santé et la sécurité qui a été offerte dans la région de l’Atlantique au cours des deux dernières années et qui fait partie des cours de base du Programme régional d’éducation. La quasi-totalité de la formation a été offerte en Nouvelle‑Écosse. Cette question a d’ailleurs fait l’objet d’une discussion lors du caucus des membres de l’Atlantique qui s’est tenu dans le cadre de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l’AFPC à l’automne 2016. Il y a bel et bien un besoin d’offrir la formation aux membres de l’AFPC. À cet égard, plusieurs ministères fédéraux, à savoir Anciens Combattants Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada et la Défense nationale, ont retenu les services de la consœur MacLean pour offrir une formation sur la partie XX du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, qui porte sur la prévention de la violence dans le lieu de travail, ainsi qu’un cours d’introduction sur la partie IIdu *Code canadien du travail*.

Les membres recommandent au Comité d’éducation du Conseil de l’Atlantique que la formation sur la santé et la sécurité fasse partie des cours de base offerts les fins de semaine dans chacune des provinces de l’Atlantique. Par ailleurs, la consœur Coffey confirme que la formation sur la santé et la sécurité fera partie du programme de l’École du syndicalisme de l’Atlantique.

1. **Réglementation sur l’amiante**

Le 6 janvier 2018 paraissaient dans la Partie I de la *Gazette du Canada* deux projets de règlement relatifs à l’amiante, à savoir le ***Règlement interdisant l’amiante et les produits de l’amiante*** et le ***Règlement modifiant le Règlement sur l’exportation des substances figurant à la Liste des substances d’exportation contrôlée***. Ceux-ci ont été publiés aux fins de consultation par le public sur une période de 75 jours qui prend fin le 22 mars 2018.

Il est fort bien que le *Règlement interdisant l’amiante et les produits de l’amiante* prévoit interdire l’importation, la vente et l’utilisation de l’amiante, de même que la fabrication, l’importation, la vente et l’utilisation de produits contenant de l’amiante. Ces interdictions ne sont pas toutefois sans exception, d’autant plus qu’il n’existe aucun registre national de l’amiante.

Comme c’est toujours le cas, le gouvernement tiendra compte des commentaires et renseignements qu’il aura reçus durant la période de consultation publique au moment de mettre au point la version définitive de ces projets de règlement, qui devrait être publiée à l’automne 2018.

1. **Projet de loi C-65 : Harcèlement sexuel dans les milieux de travail fédéraux**

Faisant suite à la dénonciation par un groupe de femmes courageuses du harcèlement sexuel qu’elles ont subi de la part de certains politiciens fédéraux et provinciaux, le gouvernement libéral a déposé en Chambre en janvier dernier le projet de loi C-65. Enfin, le gouvernement fédéral reconnaît le droit des femmes de travailler dans un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement et de violence. Cette mesure législative propose des modifications à la partie II du *Code canadien du travail*. Dans l’ensemble, l’AFPC voit d’un bon œil ce projet de loi, notamment en raison de ses dispositions sur la protection de la santé et de la sécurité au travail.

L’AFPC déposera un mémoire officiel au Parlement qu’il présentera en personne au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, le 22 février prochain. Le gouvernement libéral tente actuellement d’accélérer le processus d’adoption du projet de loi, qui en est actuellement à l’étape de l’étude en comité, afin de passer rapidement à la troisième lecture. Les recommandations de l’AFPC sont les suivantes :

* mieux définir le rôle des comités d’orientation en matière de santé et de sécurité au travail;
* faire en sorte que le plaignant ou la plaignante reçoit un rapport sommaire (peu importe le suivi, car si le ou la plaignante ne reçoit pas de rapport sommaire, il ou elle risque d’avoir l’impression que sa plainte n’a pas été entendue ou qu’aucune mesure concrète n’a été prise);
* embaucher et maintenir en poste un nombre suffisant d’agents de santé et de sécurité et mettre sur pied un programme de formation exhaustif pour les enquêtes spéciales. Il nous faut des agents d’application de la loi qui sont en mesure de faire ce travail.
1. **Groupe de travail mixte sur la santé mentale**

Le 15 janvier 2018, le Groupe de travail a fait paraître son troisième rapport intitulé ***Viser la réussite : un guide pour établir et maintenir un système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques au sein de la fonction publique fédérale***. Le groupe se consacre à la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la santé mentale dans les milieux de travail des organismes fédéraux. Le guide a donc pour but d’aider ces organismes à mettre sur pied et à maintenir ou à moderniser leur propre système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques. Il leur fournit une feuille de route étape par étape qui les aidera à établir et à évaluer les risques en milieu de travail pouvant nuire à la santé et à la sécurité psychologiques des employés.

1. **Conférences nationale et régionales sur la santé et la sécurité**

Les conférences nationale et régionales ont lieu une fois par cycle budgétaire triennal. Comme le prochain cycle ira de 2019 à 2022, les dates des prochaines conférences n’ont pas encore été annoncées. Le coprésident du Comité sur l’environnement du Conseil de la région de l’Atlantique, le confrère Ivany, fait savoir que le comité recommandera la tenue d’une tribune d’un jour sur l’environnement le lendemain de la conférence sur la santé et la sécurité de l’AFPC‑Atlantique. D’autres renseignements seront communiqués une fois que la planification de ces conférences aura été amorcée.

1. **Nomination de Denis St. Jean au Conseil des gouverneurs du CCHST**

L’Alliance de la Fonction publique du Canada est heureuse d’annoncer la nomination du confrère Denis St. Jean au Conseil des gouverneurs du Centre canadien d’hygiène et de sécurité au travail. Denis occupe le poste d’agent national de la santé et de la sécurité de l’AFPC et compte plus de 25 années d’expérience et de militantisme en la matière. Par son action politique, il a défendu les droits des membres de l’AFPC, en plus de les avoir représentés devant différents tribunaux administratifs. Le Comité sur la santé et la sécurité du Conseil de la région de l’Atlantique tient à féliciter le confrère St. Jean de sa nomination.

1. Tour de table

Chaque personne autour de la table est invitée à faire part de ses observations ou à demander des précisions. Compte tenu de la profondeur des discussions, les membres estiment qu’il vaut mieux tenir des réunions en personne.

Le tout soumis respectueusement au nom du Comité,

Le président du Comité sur la santé et la sécurité au travail du Conseil de la région de l’Atlantique,

Brian Oldford